

Maîtrise d'ouvrage UNIVERSITE DE LORRAINE (MO UL) - Modalités financières – Projet doctoral 2026

Merci de prendre connaissance des informations ci-dessous AVANT DE DEPOSER UN DOSSIER



IMPORTANT :

- Le **cofinancement** d'un projet doctoral **ne peut pas provenir du CPER, du FEDER** ou d'autres ressources financières obtenues auprès de la Région Grand Est. De même, le cofinancement d'un projet doctoral **ne peut pas provenir d'un projet ANR**, hormis si le cofinancement d'un doctorant est clairement inscrit dans le dossier de demande de financement à l'ANR et si la durée du projet ANR couvre bien l'intégralité de la période du contrat doctoral.
- Toutes les dépenses doivent être indiquées en **HT**.
- Pour les UMR, il ne peut y avoir qu'un **SEUL** maître d'ouvrage (UL ou EPST) (*Cf. Fiche de l'appel*). **C'est le maître d'ouvrage indiqué dans le dossier qui réalisera la dépense. L'Université ne pourra justifier que les dépenses qu'elle aura réalisées.**



SOUTIEN AUX PROJETS DOCTORAUX

MODALITES :

- ✓ Selon l'arrêté du 29 août 2016 modifié fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel, le **montant total chargé de la rémunération d'un doctorant contractuel à l'UL pour 3 ans à compter de 2026, à budgétiser pour ce dispositif, s'élève à 122 000€** (ce montant prend en compte la prise en charge réglementaire par l'employeur du remboursement de la complémentaire santé et le cas échéant, de 50% de l'abonnement aux transports publics).
- ✓ L'aide régionale concerne uniquement les **trois premières années** de thèse et ne peut concerner **que des dépenses de masse salariale**. La subvention régionale ne peut pas dépasser 60 000€ pour les 3 ans.
- ✓ Le cofinancement du projet doctoral (soit 62 000€ minimum) doit obligatoirement provenir des ressources propres (*) du laboratoire ou des ressources Etablissement (contrat doctoral sécable possible : prendre contact avec le pôle scientifique ou avec l'Ecole Doctorale). Lorsque le cofinancement provient d'un contrat de recherche conclu avec un partenaire socio-économique (exemple : société privée, ...), il est nécessaire de se rapprocher de la SDVI (drv-sdvi-montage-contact@univ-lorraine.fr) pour établir une fiche de coût afin de déterminer le montant à facturer au partenaire socio-économique. Cette fiche de coût devra inclure notamment la moitié du salaire du doctorant et les coûts directs spécifiques nécessaires à la réalisation du projet, avec application des FGSE et de la TVA.
- ✓ Les résultats des projets retenus seront diffusés suite à la réunion du Conseil Scientifique de l'Université de Lorraine de **mars 2026**.

Exemples de saisie du formulaire en ligne sur l'application :

Cas n° 1 : Je souhaite demander une subvention à la Région de <u>60 000 €</u> avec un cofinancement du projet sur ressources propres du laboratoire (*)		
Coût total du projet (€ HT) (**)	 122 000 €	
Tranche annuelle :	2026	2027 (UL)
Fonctionnement demandé à la Région (€ HT) :	60 000	
Investissement demandé à la Région (€ HT) :	-	
Fonctionnement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	-	
Investissement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	-	
Autres sources de financement :		
Contrat XXXX (ressources propres du laboratoire) : 62 000 pour 3 ans (Acquis)		

(*) Ressources propres : ensemble des ressources dont dispose le laboratoire, hors dotation

(**)  Le coût total s'entend sur **les trois premières années de thèse**

Cas n° 2 : Je souhaite demander une subvention à la Région de <u>60 000 €</u> avec un cofinancement par un contrat doctoral UL sécable (pôle scientifique / ED)		
Coût total du projet (€ HT) (**)	 122 000 €	
Tranche annuelle :	2026	2027 (UL)
Fonctionnement demandé à la Région (€ HT) :	60 000	
Investissement demandé à la Région (€ HT) :	-	
Fonctionnement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	62 000	
Investissement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :	-	
Autres sources de financement :	—	